

CLASSIF EMPLOYÉS ET CADRES

LA CFDT RÉPOND AUX FAKE NEWS

AFFIRMATION

N° 5

FAKE NEWS



“Avec cette nouvelle classification, des salarié.e.s vont perdre des niveaux et leur statut cadre, c’est une certitude”

Lors des quelques 20 réunions de négociations qui ont abouti à cette nouvelle classification, la **CFDT** a constamment porté la **nécessité d’assurer aux salarié.e.s en place, de ne rien perdre**. Et c’est ce qui a été convenu et conclu au final, nous permettant entre autres d’apposer notre signature sur cet accord.

C’est ainsi qu’en ce sens, il a été prévu plusieurs mesures, à savoir :

- ✓ **Maintien de niveau**, qui garantit que le repositionnement ne peut entraîner l’attribution d’un niveau inférieur au niveau antérieur, ce même dans le cas où un.e salarié.e serait dans la classification actuelle à un niveau supérieur au niveau maximum prévu pour son emploi dans la future grille
 - ✓ **Maintien de rémunération**, le salaire brut actuel ne peut être diminué
 - ✓ **Maintien du statut cadre aux salarié.e.s en place actuellement bénéficiaires de ce dernier** et à l’avenir, il sera déterminé à partir d’un niveau pour chaque grille :
 - 5A pour la grille Administrative
 - 5E pour la grille Établissements
 - IVA pour la grille Informatique
 - L’ensemble des Ingénieurs-conseils
- 

Cette Classification fait-elle perdre quoi que soit aux salarié.e.s en place ?
Pour la **CFDT** certainement pas !



Flashez
pour plus
d’info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite
adhérer